

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 74

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 12 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise la suppression de la notification obligatoire aux professionnels de santé qu'ils ont la possibilité de se faire assister en cas de procédure de recouvrement d'un indu.